

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 25 janvier 2011 à 18h30 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/11.01/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE
FFBN: Gimi FOGOLIN – B. WILLIAMS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. PV réunion précédente CDWP 21.12.2010

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant ou de l'information suivante:

- Adresse & coordonnées de S. DIETENS (membre suppléant Commission de Discipline WP).

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 2139/II RES AZSC-SCSG du 03/12/2010: email P. LEDENT, secrétaire WP & rapport arbitre DELL'ACQUA

Est invité et présent: K. FRIANS (joueur SCSG)

Est invité et excusé: JP. FLAMAND (joueur et délégué SCSG)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre DELL'ACQUA dans lequel il fait mention d'un cas de fraude (participation au match sous un faux nom).

Après avoir entendu K. FRIAND (SCSG), qui admet honnêtement d'avoir participé à un match officiel en opposition avec les règlements en vigueur;

La Commission de Discipline décide de :

- Suspendre le joueur K. FRIAND (SCSG) pour 1 match, suite à sa participation au match sous un faux nom;
- Suspendre JP. FLAMAND (délégué SCSG) pour 1 match de toutes fonctions officielles suite à sa manipulation consciente de la feuille de match ;
- Infliger une amende réglementaire de € 126,00 au club SCSG pour fraude.

Frais : à charge de SCSG

De nouveau la Commission de Discipline insiste auprès des arbitres de bien vouloir contrôler les cartes d'identité de tous les joueurs Réserves avant le début du match.

La Commission de Discipline demande aussi à la Commission Sportive Water-polo de communiquer la raison de chaque « score forfait » sur le bulletin hebdomadaire des résultats WP.

3.2. Match BC33/COU CNT - DM du 15/01/2011: rapport arbitre VANDERZYPEN

Est invité et excusé: P. DE KIMPE (coach DM)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VANDERZYPEN.

La Commission de Discipline a également pris connaissance des explications et des excuses écrites de la part de P. DE KIMPE (DM).

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach P. DE KIMPE (DM) pour carte rouge.

Vu sa récidive de carte rouge la Commission de Discipline décide de suspendre le coach P. DE KIMPE (DM) pour 1 match supplémentaire.

Frais de la séance : à charge de DM

La Commission de Discipline s'interroge sur l'usage éventuel des images / vidéos (à charge ou à décharge) lors d'un examen d'une affaire disciplinaire.

W. GEORGES contactera C. LIPPENS (conseiller juridique) à ce sujet.

3.3. Match BC31/COU MZV – AZSC du 15/01/2011: rapport arbitre PETIAUX

(D. POELMANS a quitté la séance lors de l'examen de ce point).

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre PETIAUX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le coach D. MEERT (AZSC) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

4. Divers

Néant

Le rapporteur,

Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 22 FEVRIER 2011 - 18h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**